

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1066-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1066-18 sur la gestion contractuelle abrogeant
le Règlement 1052-18**

Le Règlement 1066-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 3^e jour de juillet 2018

Céline LeBlanc
Greffière